



Commune de Guécélard

A Guécélard, le 09 avril 2020

**Mesdames, Messieurs Les Présidents des associations**

**Objet : Subventions communales 2020**

N/Ref : AV/HC/2020-04-06

Mesdames, Messieurs Les Présidents des associations,

La crise sanitaire inédite qui nous frappe depuis quelques semaines risque de provoquer une vague de défaillances sans précédent dans le monde économique.

Pour un grand nombre d'entre vous, petites ou grandes associations, vous allez peut-être devoir aussi faire face à d'importantes difficultés.

Face à cette situation particulièrement préoccupante, la commune de Guécélard souhaite réétudier éventuellement l'attribution des subventions communales pour cette année 2020.

A cet effet, le bureau municipal aimerait connaître, le plus rapidement possible, et dans tous les cas avant le 20/04/2020, si les subventions communales attribuées par la délibération n° 2020/011 ci-jointe sont toujours en adéquation avec vos besoins actuels et futurs.

Nous vous proposons d'actualiser votre demande pour l'année 2020 et de nous faire part des difficultés que vous pourriez rencontrer, en termes d'organisation, de logistique et/ou de financement.

En fonction de vos réponses, le conseil municipal pourra actualiser le montant de celles-ci.

Travaillant de manière dématérialisée, nous souhaiterions avoir votre réponse par retour de courriel à l'adresse : [dgs@guecelard.fr](mailto:dgs@guecelard.fr).

Restant à votre écoute, recevez Mesdames, Messieurs Les Présidents des associations, mes cordiales salutations.

Le Maire,



Alain VIOT